

Roquebrune-sur-Argens

Le seuil du Verteil de l'Argens réhabilité

Protéger la basse vallée de l'Argens, sécuriser les populations et les agriculteurs, optimiser l'écoulement du fleuve sont des enjeux majeurs. La réhabilitation du seuil du Verteil de l'Argens prend en compte dans une continuité écologique. Elle s'inscrit dans le niveau 1 du programme d'aménagement et de prévention des inondations (Papi).



© Photo Isabelle Cambos

L'abaissement et l'élargissement du seuil du Verteil et la création d'un dispositif de franchissement piscicole ont été réalisés par le Syndicat de l'eau du Var Est (SEVE) pour un montant de 2,9 M. Créé dans les années 50, à environ 6,5 km de l'embouchure de l'Argens, modifié en 1990, ce seuil a pour fonction de sécuriser la ressource en eau et éviter la remontée d'eau salée.

Prévenir les inondations

Comme d'autres seuils de l'Argens, sa réhabilitation est envisagée à la suite des inondations catastrophiques de 2010 et 2011, causant de nombreux décès et des millions d'euros de dégâts. « Ces actions de prévention des inondations sont évidemment attendues par la population sur les parties

du bassin versant les plus exposées, et notamment la basse vallée de l'Argens qui constitue le réceptacle des crues du bassin versant », indique Jean Cayron, le maire de Roquebrune-sur-Argens. La réhabilitation du seuil du Verteil a consisté en l'élargissement du seuil sur 30 m en rive droite, dans la continuité de l'ancien, à une cote abaissée d'un mètre par rapport à l'ouvrage initial. Son rôle « anti-sel » est ga-

ranti afin de sécuriser l'alimentation en eau potable. Les entreprises retenues ont favorisé l'innovation, dans une démarche de développement durable de l'environnement avec des solutions d'économie circulaire. Des études hydrauliques, géothermiques, écologiques et topographiques ont été réalisées pour affiner au maximum cette réalisation ambitieuse. « Ce projet redonne le fonctionnement naturel du

cours d'eau tout en évitant les inondations. Il y a une réduction de l'impact sur le milieu naturel en laissant une libre circulation aux poissons et aux sédiments. Il s'inscrit dans le projet global de la partie basse de l'Argens et entre dans les obligations réglementaires des cours d'eau », souligne Annick Mièvre, directrice de l'Agence régionale de l'eau.

Favoriser la biodiversité

Une nouvelle passe à poissons de type bassins successifs a été aménagée avec

un dispositif innovant de vidéo-comptage, adapté à la morphologie du site, afin de bénéficier d'informations pertinentes sur les comportements des espèces en transit, notamment l'anguille, l'alose feinte et le lamproie marine. Phénomène rare en Méditerranée l'alose, une espèce « quasi menacée », gagne l'amont du seuil pour la première fois depuis sa création, afin de rejoindre des zones de frayère et ainsi coloniser l'Argens. Cette restauration permet la continuité écologique avec la libre circulation des espèces et des sédiments afin de limiter l'érosion et

de favoriser la biodiversité. Les berges ont également été aménagées afin de préserver la fonctionnalité du cours d'eau et la biodiversité rivulaire.

Valorisation du projet

Le seuil du Verteil constitue une réelle opportunité de communiquer autour d'un projet de gestion intégrée de l'eau. Des visites d'établissements scolaires seront prévues, de même que des communications diverses. Des partenariats visant la mise en valeur du site, notamment avec la cellule

Natura 2000 de la communauté d'agglomération sont également prévus. La mise en œuvre de nichoirs à avifaune est en cours d'étude. « Cette gestion intégrée de l'eau fonctionne. On évite les erreurs du passé, on s'adapte aux conditions climatiques, on prend en compte le fonctionnement de la nature, on trouve les meilleures solutions. Le SEVE a été un maître d'ouvrage exemplaire sur ce projet », conclut Kevin Mazoyer, directeur de projets, chargé des programmes d'aménagement et de prévention des inondations auprès du préfet du Var.



**« Ce projet redonne le fonctionnement naturel du cours d'eau tout en évitant les inondations »,
Annick Mièvre, directrice de l'Agence régionale de l'eau.**